



IMO-OMI



UNEP-PNUE

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE



8^{ème} réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.28/10
22 mars 2007

Malte, 7-11 mai 2007

Original: anglais

Point 10 de l'ordre du jour

DIFFUSION DE L'INFORMATION

Note du Secrétariat

Le présent document traite de diverses questions liées à la diffusion de l'information par le Centre.

Réseau des Correspondants

1. Les contacts du Centre dans chaque Partie contractante sont les Correspondants désignés par les autorités compétentes de cette Partie. Suite aux décisions prises par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le Centre dispose, en plus du Correspondant gouvernemental, de deux autres correspondants spécialisés, l'un pour les questions relatives à la lutte contre la pollution et aux activités de coopération (OPRC) et le second pour les questions relatives à la prévention de la pollution par les navires. Il faut également noter que dans certains pays, il a été demandé au Centre de mettre en copie, dans toute correspondance, un ou deux autres représentants, en plus des Correspondants nommés.

2. Bien que les autorités nationales compétentes aient choisi de désigner des représentants faisant partie des départements ou agences du gouvernement qui sont les plus à même de jouer un rôle prépondérant sur les questions évoquées, il faut souligner que le rôle principal d'un Correspondant est d'assurer la liaison avec les autres départements qui peuvent être impliqués, afin de diffuser largement l'information reçue du Centre. En particulier, lorsqu'une invitation à nommer plusieurs participants à une réunion est envoyée par le REMPEC, il est attendu du Correspondant qu'il consulte toutes les autorités nationales concernées et coordonne avec elles la préparation d'une liste des participants provenant de son pays, afin d'éviter les nominations multiples dépassant la capacité disponible de la réunion et/ou ne bénéficiant pas de l'autorisation officielle nécessaire.

3. Normalement, les invitations de ce type sont adressées au Correspondant le plus concerné par le sujet et les autres Correspondants sont en copie du message soit pour leur information soit parce qu'ils peuvent éventuellement être concernés par le sujet. Afin d'éviter les difficultés telles que celles mentionnées ci-dessus, il est recommandé que la réponse provienne du Correspondant auquel l'invitation a été adressée initialement.

4. Comme le réseau des Correspondants est le lien officiel entre le Centre et les Parties contractantes, il est de la plus grande importance que, dès qu'un nouveau Correspondant est nommé, le Centre reçoive une notification officielle de cette nomination, ainsi que toutes les coordonnées pertinentes.

Transmission des informations en cas d'urgence

5. Comme il est indiqué dans la circulaire annuelle du Centre « Communications avec le REMPEC » qui est envoyée au début de chaque année, il est recommandé, afin d'initialiser le contact avec le Centre lorsqu'un pays doit faire face à une situation d'urgence, d'utiliser le numéro de téléphone portable d'urgence, joignable 24h/24, indiqué dans cette circulaire. Le Centre, lorsqu'il diffuse des informations sur les accidents de pollution marine, s'efforce d'envoyer également ces informations aux centres d'urgences nationaux disponibles 24h/24 ou aux points de contact des Parties contractantes qui sont listés dans la Partie B de la Section I du Système Régional d'Information du Centre (SRI).

Diffusion générale des informations

6. Suite à une révision de la situation actuelle, et en tenant compte de l'existence des nouvelles technologies qui sont disponibles dans les différentes Parties contractantes, il est proposé d'adopter de nouvelles procédures de transmission de l'information entre le Centre et les Parties contractantes.

7. Le Centre produit principalement quatre types de documents : circulaires, supports de formation, documents de réunions et publications imprimées.

Circulaires

8. Jusqu'à maintenant, le Centre a principalement utilisé les circulaires qui sont transmises soit par fax ou e-mail seulement, soit par fax et e-mail. Du fait du très important nombre de destinataires et du fait que, dans certains pays, les fax ne sont pas toujours en position de réception, la diffusion par fax d'une circulaire est une tâche consommant beaucoup de temps, au minimum une demi-journée. En dépit de ces efforts, il n'est pas toujours sûr que les circulaires envoyées par fax atteignent leurs destinataires. Il est donc proposé d'envoyer dorénavant les circulaires par courrier électronique au lieu du fax utilisé auparavant. Cependant, les circulaires qui sont diffusées par voie postale normale continueront de l'être de cette manière.

Supports de formation

9. Pour les stages de formation, le Centre prépare de la documentation sur support papier. Cela restera inchangé.

Documents de réunion

10. Deux types de documents sont publiés en relation avec les réunions : les documents de travail et d'information et les rapports de réunions. En ce qui concerne les documents de travail, ils sont déjà disponibles au travers de la section « Documents » du site web du REMPEC et il est proposé de maintenir la politique de diffusion actuelle.

11. Au contraire, aujourd'hui, les rapports de réunion ainsi que toutes les pièces jointes sont adressés à tous les participants en version papier. Cela implique du temps passé et des coûts pour la reproduction et l'envoi postal de ces documents. Il est donc proposé que les rapports soient, dorénavant, uniquement diffusés sous la forme de CD.

Publications

12. Aucun changement n'est proposé en ce qui concerne la diffusion des publications.

Outils d'information

13. *Système Régional d'Information (SRI)* : le Centre maintient le SRI à jour autant que possible. Cependant, le REMPEC considère actuellement une refonte complète du système, de son contenu et de son format (voir le point 11 de l'ordre du jour) en vue de le rendre plus attractif pour l'utilisateur.

14. *Base de données* : Au cours de l'actuel biennium le Centre a concentré ses efforts sur la reconstruction de sa base de données sur les accidents maritimes dans la mer Méditerranée, qui a été créée en 1983 et nécessite une révision en profondeur.

15. *MIDSIS TROCS* (Système méditerranéen intégré d'aide à la décision et d'information – Base de données orientée vers le transport de substances chimiques) a également été révisé et une version 2 finale est maintenant disponible. Cependant, le développement et la production de ce système d'information ont rencontré de nombreuses difficultés qui ont induit des retards. Entre temps, de nouveaux développements ont eu lieu au niveau international, principalement en ce qui concerne la classification des substances chimiques et leurs profils associés du GESAMP. Ces derniers développements nécessiteraient éventuellement d'être pris en compte dans MIDSIS TROCS afin de maintenir cet outil à jour.

16. *Site internet* : Lancé en 2003, principalement afin d'établir un lien supplémentaire entre le Centre et ses Correspondants, le site internet du Centre nécessite une révision afin de le rendre plus attractif pour l'utilisateur et de répondre aux attentes du public en quête d'informations précises sur la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires dans la mer Méditerranée.

La réunion des Correspondants est invitée à prendre note des informations fournies dans ce document et à considérer et avaliser les propositions faites par le Secrétariat dans les paragraphes 8 et 11.